

ÉDITORIAL

Le mois dernier en lisant les journaux, pour ceux qui en lisent un, on a pu constater que le racisme en France n'a pas régressé comme on pourrait le croire. Au contraire. L'enquête annuelle sur le racisme met en évidence l'attitude négative des français vis à vis des étrangers en général et des arabes en particulier. Au premier abord cet état de fait ne doit pas constituer une excuse pour nous morfondre sur le sort de notre vie quotidienne, car ne sommes-nous pas aussi les artisans de notre propre destruction? En effet à l'intérieur même de la communauté musulmane du racisme persiste entre les Marocains, les Algériens, les Tunisiens, Turcs... Tandis que Dieu nous rappelle que la piété, au dessus de tout, reste l'élément basique de l'appartenance à l'islam. Chaque homme retournera à Dieu seul, sa carte d'identité sera uniquement ses actes. Quant aux jeunes diplômés issus de l'immigration et victimes de la discrimination à l'embauche, ils doivent réfléchir à de nouveaux moyens d'intégration au marché du travail en vue d'être mieux reconnus. Enfin le témoignage de Malcolm X suite à son pèlerinage, est à méditer et surtout à comprendre. En effet la finalité de notre existence dépasse de loin la bêtise humaine.

La Rédaction

Dans ce numéro

Editorial	1
La conférence	1
Comprendre l'islam	2
En savoir plus	3
Témoignage	4

S'INFORMER

France-Algerie

Abdelaziz Bouteflika s'est rendu vendredi 17 Juin au mémorial de Verdun pour rendre hommage aux soldats Maghrebins morts pour la France pendant la Première Guerre. Près de quatre décennies après l'indépendance, la visite que le président algérien Abdelaziz Bouteflika achève samedi 17 juin à Paris devait sceller les « retrouvailles » entre la France et l'Algérie. Ce message fort de « paix et de réconciliation » a été répété par Abdelaziz Bouteflika et les plus hauts dirigeants français pendant tout ce voyage. Permettra-t-il à la France de faire un pas décisif vers la « normalisation » de ses relations avec l'Algérie? C'est en tout cas l'un des objectifs fondamentaux de sa diplomatie. Du coup, les autorités françaises n'ont rien négligé pour qu'il en soit ainsi. Abdelaziz Bouteflika ne retournera pas à Alger sans motifs de satisfaction.

France

M. Jospin annonce 10 milliards de francs pour les familles Développement des crèches et des haltes-garderies, réforme de l'aide à l'emploi, de l'aide au logement, d'une assistante maternelle agréée, création d'une prime de reprise d'emploi des femmes : ces mesures sont adressées aux « familles dans leur diversité », et non plus à « la » famille.

Moscou

La libération du photographe français a eu lieu, lundi 12 juin, après plusieurs mois de détention durant lesquels il a été témoin des horreurs infligés aux tchétchenes par l'armée russe

Syrie

Après 29 ans de dictature (et entre autre la quasi destruction de Hama où plus de 10000 freres musulmans furent massacrés), Le

président Hafez El Assad est décédé. Son fils, Bachar devrait lui succéder.

Maroc

Il n'y aura pas cet été de plages privées accaparées par les islamistes », a lancé le 5 juin, à Rabat, Ahmed Midaoui, ministre marocain de l'Intérieur. Ainsi, il aura suffi d'un mois après la levée de l'assignation à résidence de cheikh Abdessalam Yassine, le guide de Al-adle wa allihssane (justice et bien agir), pour que s'ouvre une bataille entre le gouvernement marocain et le mouvement L'été dernier le mouvement de cheikh Yassine, avait occupé six plages de la côte marocaine au sud de Casablanca. où les femmes et les hommes, séparés par un cordon sanitaire de 200 mètres de large, différentes activités étaient proposées : conférences sur l'éducation des enfants, lecture du Coran... Une mosquée, un centre médical, une pharmacie, un souk, rien ne manquait. Près de 100 000 personnes ont fréquenté ces plages. Cela appartient au passé, de même que les colonies de vacances. En mai, l'une d'elles était détruite à Nador.

Liban

Le retrait de l'armée israélienne du Liban sud a été certifié par l'ONU. Le président libanais, Emile Lahoud, conteste cette décision, tandis que le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a entamé, vendredi 16 juin, une tournée dans plusieurs pays du Proche-Orient avant de se déterminer sur la future mission des casques bleus de la Finul. Le Golan et le règlement des territoires occupés restent les points sensibles du Proche-Orient

France

Le syndrome du Golfe atteint la France. Pour la première fois, les députés et la justice examineront des plaintes de militaires. ne pourront envisager des poursuites. C'est la première fois qu'un soldat français affirme être victime du « syndrome de la guerre du Golfe » qui touche des milliers de militaires américains et européens

Paris

Quinquennat : une discussion sous contrôle à l'Assemblée nationale. Les députés commencent l'examen de la réforme réduisant à cinq ans le mandat présidentiel. La majorité des élus est résignée à ne pas remettre en question l'accord intervenu entre le président de la République et le premier ministre sur l'article unique du texte.

Strasbourg

Après plusieurs mois de débat le conseil municipal de Strasbourg a finalement opté pour deux lieux de culte pour 40 000 Strasbourgeois-22 Mail

Mauritanie

COMME en 1989, l'histoire va-t-elle se répéter entre la Mauritanie et le Sénégal voisin ? Cette année-là, des incidents entre éleveurs mauritaniens et agriculteurs sénégalais sur une petite île du fleuve Sénégal, qui délimite la frontière entre les deux Etats, avaient dégénéré en un affrontement intercommunautaire dans les deux pays. Plusieurs centaines de personnes avaient été tuées tandis que des dizaines de milliers de Noirs mauritaniens étaient expulsés vers le Sénégal où une partie d'entre eux résident toujours.

LES MUSULMANS EN OCCIDENT

Installée définitivement en Europe, la communauté musulmane, majoritairement issue de l'immigration, devient un élément endogène et indissociable, un organe constitutif du corps social européen. Situation doublement imprévue : par la société, comme par des musulmans eux-mêmes. Alors quel est le point de vue de la jurisprudence Islamique.

L'une des questions récurrentes, parmi les musulmans vivant en Occident, est celle de savoir s'il leur est ou non permis de vivre en Europe ou aux États-Unis.

“Dar el adaawa”

Il existe en islam deux dénominations antithétiques : “Dar el islam” (espace d'islam) et “Dar el harb” (espace de guerre), qui sont des notions établies par les savants des trois premiers siècles. Cette classification des pays de l'époque (en tenant compte de la situation géopolitique d'alors) avait permis d'établir, dans le domaine juridique, une distinction claire entre les musulmans vivant dans des terres musulmanes et ceux qui vivaient à l'étranger où qui s'y déplaçaient pour le commerce par exemple.

Cependant, la mondialisation, les mouvements de populations, la colonisation militaire, idéologique, économique et culturelle des pays musulmans, la relative sécurité des musulmans en Occident quant à leur personne et à leur foi etc... nous poussent à nous demander si cette division en “Dar el islam” et “Dar el harb” semble encore appropriée d'autant plus que les savants et les écoles juridiques ne sont pas tous d'accord sur les critères de détermination de tel ou tel espace.

Selon Fayçal Mawlawi, si nous voulons garder ces concepts anciens, il serait plus judicieux de parler de “Dar el ahd” (espace de traité) ou encore de “Dar adaawa”, autrement dit un espace pour appeler à Dieu et présenter ce qu'est l'islam et en transmettre le message.

Utile à sa société

Que ce soit pour travailler, pour étudier, pour faire du commerce ou pour fuir la persécution, il est permis à un musulman de demeurer dans un environnement non musulman, mais à deux conditions essentielles.

La première est la liberté de prononcer la shahada et de pratiquer sa religion.

La seconde est une l'utilité du musulman à sa société, par son travail, ses études ou toutes autre activité.

Les relations sociales avec les non-musulmans sont fondées sur la justice, la loyauté et l'honnêteté ; la religion n'est nullement le critère de reconnaissance d'une compétence spécifique

dans le domaine social, scientifique ou technologique.

Qu'ils soient majoritaires ou minoritaires, il est ordonné aux musulmans d'être justes et de reconnaître les qualifications de leurs concitoyens et de leurs partenaires, quel qu'il soient, afin de collaborer avec eux et d'apprendre d'eux.

Cependant, la réalité est autre, combien sont ils de musulmans à être utile à eux même, à leurs communauté et à la société ? question fondamentale dans un espace "non musulmans". Combien sont-ils à dire que l'Occident est une terre de Satan alors qu'ils continuent à y vivre ? Combien sont-ils à dire qu'ils représentent les musulmans de leur quartier, de leur ville, et de leur pays alors qu'ils n'ont aucun poids politique, économique et intellectuel et pour une grande partie ne connaissant rien à la société dans laquelle ils vivent.

Cela signifie que les musulmans devraient s'investir dans la société et agir dans tous les domaines le meilleur d'entre vous est le plus utile aux gens " disait le Messager de Dieu, *paix et bénédiction sur lui*.

À cela il convient d'ajouter une troisième condition, à savoir que les musulmans en occident doivent témoigner de leur message et de leur spiritualité sans faire de prosélytisme ni de conversion forcée. Ainsi, les musulmans pourront être "shouhada à la nass (témoins devant l'humanité) Ceci en référence à la période mecquoise durant laquelle les croyants qui refusait la nouvelle Révélation, se sentaient responsables du témoignage de leur foi devant leur peuple et leur tribu.

Loyauté envers la constitution

Boukhari à rapporté du Messager de Dieu paix et bénédiction sur lui : “Les musulmans sont liés par leurs conditions (celles des accords qu'ils ont acceptés)”

Les musulmans lorsqu'ils sont venus en Occident en tant que travailleurs, étudiants, réfugiés ou dans le cadre du regroupement familial, ont tacitement ou explicitement reconnu le caractère contraignant de la Constitution ou des lois du pays dans lequel il s'apprêtaient à entrer pour y vivre. Quant aux musulmans de la deuxième génération, ils sont soit citoyens, et donc liés naturellement par la législation, soit des

résidents, liés eux aussi par l'accord passé auparavant par leurs parents.

Certains musulmans affirment ne pas être liés à une Constitution qui légalise certaines pratiques contraires à l'islam. Cependant, ces Constitutions n'obligent pas les musulmans à y avoir recours. Par conséquent, et selon les principes de la Charia (loi islamique) et du fiqh (jurisprudence), la loyauté à sa foi et à sa conscience impose une ferme et honnête loyauté à son pays.

MEDITONS

Dans la sourate Youssouf (Joseph), entièrement consacrée à ce prophète vertueux et loyal, au moins deux enseignements fondamentaux peuvent être dégagés.

Tout d'abord, Youssouf en préférant la prison aux tentations de l'adultère a prouvé son intégrité et son honnêteté si bien qu'il fut remarqué par le roi polythéiste. Youssouf proposa lui-même ses services au roi : “**Confie-moi la garde des dépôts du pays; je suis bon gardien et avisé**”. Leur relation était bâtie sur la confiance : le roi savait que Youssouf était d'une honnêteté et d'une loyauté irréprochables. Il avait également compris ce que signifiait être témoin du message de l'Unité puisqu'il entama son travail de Daawa déjà en prison.

Ensuite il est à noter que Youssouf vint en tant qu'étranger, comme sa famille, et ils décidèrent à la fois de rester dans un environnement polythéiste, de demeurer constants dans leur dévotion au Dieu Unique, et de témoigner de cette vérité devant le roi et le peuple.

Quand des décennies plus tard leurs descendants furent persécutés par le Pharaon, le Coran les appelle les “gens”, les “habitants” (ahl) du pays : “**Pharaon s'était érigé en despote sur la terre. Il avait réparti ses habitants en castes, persécutant un groupe d'entre eux : il égorgait leurs fils et laissait vivre leurs femmes. C'était un fauteur de désordre**”. “Un groupe d'entre eux” désigne bel et bien les Hébreux qui du statut d'étrangers devinrent des habitants chez eux. Il s'agit là du deuxième enseignement sur lequel il est nécessaire de méditer. La terre de Dieu n'est-elle pas vaste?

AL ISTICHARATOU

LA CONSULTATION DES PRINCIPALES SENSIBILITÉS MUSULMANES EN FRANCE

Un vieux serpent de mer vient de resurgir depuis quelques mois : la représentativité des Musulmans de France. L'initiative vient de M. le Ministre de l'intérieur Jean Pierre Chevènement dans le cadre de la fameuse "Consultation" des principaux courants musulmans, visant à organiser le culte musulman en France. Quels sont les différents points de ce projet? Quel en sont les enjeux pour la France et pour les Musulmans?

Cette démarche semble aller dans le sens de celle de Pierre Joxe qui en 1999-1990 institua le CORIF (Conseil de Réflexion sur l'Islam de France). Ce conseil regroupant des personnalités musulmanes chargées de l'étude de l'organisation de l'islam en France, a été torpillé à la suite de querelle de succession et de leadership.

Présentation générale

L'initiative que prend M. Jean Pierre Chevènement ministre de l'intérieur, en direction des musulmans de France revêt la forme d'une consultation officielle qui s'adresse au représentant des principales organisations intervenant dans le champ proprement culturel, organisations qui émanent des principaux courants présents dans l'islam de France, et dont la représentativité peut se mesurer au nombre de lieux de culte qu'elles fédèrent ou qui se réclament d'elles.

Deux grands objectifs sont visés dans cette initiative correspondant à des préoccupations majeures des Musulmans :

- Achever et officialiser l'intégration du culte musulman au sein des dispositifs juridiques qui organisent en France les rapports entre les pouvoirs publics et les cultes, depuis la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905

- Favoriser l'émergence, à partir des organisations existantes, d'une instance centrale de concertation et si possible de décision, qui puisse constituer le noyau d'une organisation représentative du culte musulman.

Gage de loyauté

L'initiative de J-P Chevènement s'accompagnait d'un texte dont la signature constituait un préalable pour entrer dans la " Consultation " : " Déclaration d'intention relative aux droits et obligations des fidèles du culte musulman en France ". L'espèce de probation de loyauté qu'on exigeait ainsi de musulmans sur lesquels pesait le soupçon d'une méconnaissance de la loi (ou de son irrespect) ayant été mal accueilli, l'intitulé du texte fut modifié

lors de la première réunion avec les signataires, le 28 janvier 2000, pour devenir : "Principe fondements juridiques régissant les rapports entre les pouvoirs publics et le culte musulman en France".

Responsabilité des musulmans

Le ministère a prévenu : ce sont les musulmans eux-mêmes qui doivent définir les modalités de leur organisation, nous ne ferons que les aider sans nous substituer à leur souveraine décision. Car, outre le principe de séparation des Eglises et de l'état, une trop grande implication des pouvoirs publics risquerait de dresser les uns contre les autres les différentes composantes de la " communautés " musulmane. Déjà, certains reprochent au ministère le choix des premiers partenaires : que représente telle fédération, pourquoi telle mosquée et pas telle autre, pourquoi telle " personnalité qualifiée " et pas telle autre ?

Une fois la consultation définitivement admise, les protagonistes devront définir la nature de l'instance centrale, ses prérogatives et ses règles de fonctionnement. Il faut remarquer qu'il s'agit d'une relative nouveauté : dans l'histoire, les cas sont rares où les musulmans ont eu à mettre sur pied, dans un état non musulman, une structure représentative indépendante du gouvernement

Les points contestés

Il faut pourtant souhaiter que l'initiative aboutisse. Elle permettra de visualiser et de relayer, au niveau national, les difficultés que rencontrent les musulmans dans l'exercice de leur liberté de culte : construction de mosquées, lieux d'abattage pour l'Aid el Kabîr, menus aménagés dans les organismes publics...

Le bât blesse, cependant, sur le principe de " représentation ". Le ministère " s'adresse aux représentants des principales organisations intervenant dans le champ proprement culturel".

Or, la question est savoir si les gestionnaires du culte sont habilités à représenter, dans son ensemble, une religion qui ne se réduit pas au culte.

La sensibilité et les valeurs islamiques, la pratique musulmane peuvent ne pas coïncider avec une observance rituelle stricte ni avec un militantisme réduit à la gestion du culte.

Que deviennent ces composantes de la " communauté " musulmane dans le schéma du ministère ? Qui les représente, à qui délèguent-elles un mandat pour ce faire?

Il ne faudrait pas avaliser en orientation qui consisterait à "consistorialiser" l'islam sur le modèle juif qui, d'ailleurs, en France dépasse ces limites puisque le CRIF comporte des collèges religieux et des collèges "civiles", ni favoriser une "cléricisation" qui n'a pas de légitimités dans l'orthodoxie sunnite.

En islam, le principe de représentation privilégie deux types de " compétence " : le savoir (oulémas...) et la piété (cheikh,...). Les officiants du culte ne détiennent pas le monopole de ces "compétences" dont sont porteurs, par contre, des éléments qui, en France, sont peut-être moins visibles du fait de l'inexistence de lieux de savoir et d'enseignement de l'islam.,

Autres points litigieux : l'équité de la représentation et sa proportionnalité (aucune composante " nationalitaire " ne doit se sentir lésée), l'indépendance à l'égard de l'étranger car c'est à ce prix qu'une organisation de l'islam de France échappera aux effets centrifuges des allégeances aux pays d'origines qui ont encore manifesté leurs défauts cette année à l'occasion de la fin du mois du jeûne.

Selon certains observateurs avertis, cette initiative tient à cœur M. le Ministre de l'intérieur Jean Pierre Chevènement qui ne voudrait surtout pas laisser un chantier aussi complexe à son successeur dans deux ans. Alors messieurs les signataires une fois pour toute mettons-nous d'accord pour enfin nous entendre.

EN SAVOIR PLUS

LE CORAN ET LE CROYANT

Vendredi 9 juin 2000, l'association Ensemble à rejoint le cercle de discussion inter-confessionnel (Catholiques, Protestants, Juifs et Musulmans) patronné par la SIM (place de la bourse). Dans une optique d'ouverture et de dialogue, chaque religion se présente à l'occasion d'une conférence-débat dans les salles de la SIM. L'occasion a donc été donnée aux musulmans de présenter le Coran avec l'intervention de M.H.Iquioussen, historien-conférencier, dont nous vous proposons un bref aperçu.

CONFERENCE

Il convient avant toute chose de signaler que le mot coran est seulement la transcription phonétique en français du mot arabe désignant le Livre Saint qui pourrait se traduire par : " la lecture ".

Tous les prophètes sont venus avec le même message qui consistait à dire la Grandeur et l'Unicité de Dieu. Les Psaumes, la Thora et l'Evangile altérés avec le temps puis révisés par la main de l'homme ont suivi une évolution dans le domaine de la loi et de la pratique jusqu'à leur parachèvement avec le Coran révélé il y a quatorze siècles par l'intermédiaire de l'ange Gabriel à Mohamed, *paix et benediction de Dieu sur lui*, le dernier des prophètes. Étant donné que ce dernier était analphabète, le Message fut mis par écrit par des scribes maîtrisant parfaitement la langue que Dieu avait choisi pour cette révélation : l'arabe. En plus de cette conservation écrite, la parole de Dieu a été conservée oralement par les musulmans qui se sont efforcés de l'apprendre par cœur chacun selon ses capacités. De ce fait malgré l'existence de différentes tendances musulmanes qui divergent sur certains points dogmatique, la référence reste la même pour tous les musulmans depuis 1400 ans.

Le coran est constitué de 114 chapitres appelés sourates contenant chacun un nombre variable de versets. La parole de Dieu s'étend sur divers thèmes dont : l'eschatologie, regroupant la croyance

et les fondements de la foi

-la loi, c'est à dire la pratique et la morale impliquant un certain nombre d'obligations et d'interdictions.

-l'histoire de certains prophètes.

Pour mieux comprendre l'existence de différentes tendances en Islam, il faut signaler qu'en plus des versets clairs et indiscutables (ne pouvant être compris que d'une seule manière), il existe des versets équivoques sujets à l'interprétation humaine.

Quoi qu'il en soit, le croyant intellectuellement convaincu que le Coran de A à Z est la parole de Dieu, est invité à lire le Livre régulièrement afin d'en saisir de manière plus profonde les enseignements. En effet la première injonction de Dieu à ses créatures fut " lqra " c'est à dire " lis ". Au delà de cette invitation à la lecture, il y a un appel au croyant pour qu'il sache vivre au quotidien les préceptes coraniques. Le but ici est de transformer les cœurs dans le bon sens du terme et non pas de lire pour le plaisir de lire.

De part les différents qualificatifs du Coran, qui est une guidance, une lumière et un discernement, le croyant est appelé à l'apprendre et à l'enseigner.

En outre le croyant respecte le Coran en ayant les grandes et les petites ablutions selon la plupart des savants, et en se tenant en position assise pour le lire.

Comment se positionne le coran par rapport aux non-musulmans ? Le Coran incarne la tolérance, contrairement à ce que les médias ont toujours voulu faire croire. " Que celui qui veut croire qu'il

croit, et que celui qui ne le veut pas qu'il ne croit pas ", " Point de contrainte en religion ". Ces deux versets suffisent pour mettre clairement en évidence l'acceptation et le respect de l'autre, croyant ou non.

D'autre part, le Coran est un livre de spiritualité, la nourriture de l'âme. Tout comme il est un livre de science. Car Dieu invite ses créatures à la contemplation et à la réflexion afin de découvrir Sa grandeur et Sa puissance à travers Sa création. Seulement pour être parmi ceux qui voient cette grandeur l'homme a besoin de lunettes qui sont la science et le savoir, autant religieux que profanes. Ainsi en islam, il n'y a pas de dichotomie entre le religieux et le scientifique. Le croyant est sensé être un scientifique et inversement.

Le coran apologie de la justice ?

Naturellement, car Dieu est juste donc Sa parole l'est aussi. Le jour du jugement la règle sera la même pour tous, le roi, l'esclave, le président, l'ouvrier..., aucun atome de bien ou de mal ne sera omis.

Autre fonction fondamentale du coran : régir la vie des individus depuis la cellule familiale jusqu'à la société. C'est un livre à la fois spirituel et temporel, qui exige de vivre sa croyance au quotidien pour éviter le désordre (fitna) sur terre.

LES DELICES DU MANEGE

CHEZ HADJ TAHAR

DONNER KEBAB

Restauration rapide à toute heure

Ouvert tous les jours de 11h à 1h30

7, rue des chantiers 68100 Mulhouse

SPECIALITES LIBANAISES

GRILLADES AU CHARBON DE BOIS

Viande grillée au poids :

Escalope / cuisse de poulet / Kefta en brochettes* (viande hachée)

- 2-3 personnes : 500 g / 40F

- 2-3 personnes : 1kg / 70F

* 500 g de Kefta = 6 brochettes

Pizza libanaise

(viande hachée veau et agneau) : 16F

Sandwichs / brochettes :

-Agneau:20F

-Chich taouk/Kefta/Kebbe:18F

Plats végétariens

-Felafl : 20F

-Fatayer : 18 F

Toutes nos viandes sont hallal

10, rue de l'arsenal 68100 Mulhouse - 03.89.45.46.95. Ouvert 7/7j 11h-15h et 18h-23h